VENTES A L'ENCAN

Louis A. Richards.

Suite de Receveur.

—:o:—

[illegible] qui ont été acquises par [illegible] Brewing Company d'après un [illegible] dit Joseph D. Taylor, [illegible] le 31 m i A. D. 1890 [illegible] A et B ayant été exproprié [illegible] jugement de la Cour Civile de [illegible] le 1er février 1898, et signé le [illegible] 1898, dans l'affaire intitulée "Drainage Commission vs New Orleans Brewing Association," No 56,949, Division "C" de la Cour [illegible]

[illegible] portion "C" a été exproprié par un jugement de ladite cour rendu le 7 juin 1898, et signé le 13 juin 1898, dans l'affaire intitulée "City of New Orleans vs New Orleans Brewing Association," No 56,093, de la Division "C."

Les améliorations consistent:

Premièrement.—Une résidence en bois, couverte en ardoises, contenant galerie sur la façade et 6 chambres, hangar, citerne, etc., occupée par le gardien du parc.

Deuxièmement.—Une autre bâtisse en bois couverte en ardoises, contenant 2 chambres, hangar et grande glacière.

Troisièmement.—Un emplacement pour rafraîchissements avec toiture en papier goudronné, mesurant environ 36x40.

Quatrièmement.—Une grande salle de danse d'environ 60x90.

Cinquièmement.—Les bâtisses du N. O. Rifle Club, comprenant une bowling alley, un tire à la carabine, chambre du club et vaste galerie couverte, etc., étant une bâtisse en bois couverte en ardoises. Barrière en fer en face du parc, plusieurs beaux arbres ombrageux, passages pavés, cabinets de toilette, etc. etc.

10

Toutes les propriétés mobilières de la manufacture de la Brasserie Crescent City, coin Canal et avenue Claiborne, comprenant une forge et établis de charron, harnais, chevaux, mulets, wagon et autres véhicules, harnais, fourrages, etc.

11

Toute la propriété mobilière à la manufacture de la Brasserie Louisiana, coin Jackson et Tchoupitoulas, comprenant malt, houblon et autre matériel en usage dans une brasserie; barils de bière kegs et tonnellerie, meubles de bureau, fourrage, chevaux, mulets, wagons et autres véhicules, outils, charbon, bouteilles, bouchons, affaires d'annonces, étiquettes, bière en bouteilles, etc.

12.

Toute la propriété mobilière de l'établissement de la Brasserie Pelican, rue Nord Peters entre Clouet et Louisa, comprenant malt, houblon et autres matériel de brasserie, bière, huile, barils, kegs et tonnellerie, cheval, mulets, wagons, et autres véhicules fourrage, etc.

13.

Toute la propriété mobilière de l'établissement de la Brasserie Southern, comprenant malt, houblon, et autres matériaux de brasserie, bière, meubles de bureau, chevaux, mulets, harnais, wagons et autres véhicules, fourrage, outils, planches, barils, kegs, tonnellerie, etc.

14.

Toute la propriété mobilière de l'établissement de la brasserie Weckerling, coin des rues Magasins et Delord, comprenant malt, houblon et autres matériaux de brasserie, bière, huile, kegs, barils et tonnellerie, meubles de bureau, chevaux, mulets, wagons et autres véhicules harnais, fourrage, outils, amonia, etc.

15.

Propriété mobilière au dépôt de Carrollton: wagons, mulets, harnais et storage vault.

16.

Propriété mobilière au dépôt de Gretna, chevaux, wagons, jumper et harnais.

17.

Contenu du bureau No 528 rue Camp: Pupitres, tables, chaises, typewriter, coffre-fort en fer, éventails électriques, water cooler, etc.

18

Glacières, réfrigérateurs, robinets, etc., complets, au nombre de 810 à de différents endroits, publiés dans l'inventaire.

19

Propriété à Baton Rouge, Lne.

Consistant en deux chevaux, un wagon, un jeu de harnais et quatre boîtes de bière.

20

Propriété à Biloxi, Miss.

Consistant en un cheval, un wagon a ressorts, un petit wagon et un jeu de harnais.

21

Propriété à Lac Charles, Lne.

Consistant en deux chevaux, un wagon un jeu de harnais, huit boîtes de bière, un assortiment d'installation de buvette.

22.

Propriété à Waco, Tex.,

Consistant en trois chevaux, trois wagons et jeux de harnais.

23.

Propriétés Foncières, à Crowley, Lne.

Lot No 4 dans l'îlet No 8, ayant une façade de 37 pieds 3 pouces, sur une profondeur de 98 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec la partie du lot numéro 3, du même îlet, ci-après décrite: 12 pieds 9 pouces de face sur l'entière profondeur du lot, quatre-vingt huit pieds et demi entre lignes parallèles qui doivent être prises sur le côté nord dudit lot numéro 3, donnant les dimensions suivantes à toute la pièce de terre, à savoir: 50 pieds de face sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces entre lignes parallèles comme petit terrain de la ville de Crowley, Lne, maintenant classé dans le bureau du commis de cour, dans et pour la paroisse Acadia. Ledit îlet étant borné au nord par la rue Première, au sud par la rue Front, et à l'est par l'avenue "G", la rue à l'ouest étant courte et point nommée; avec toutes les bâtisses et améliorations sur ladite pièce de terre, avec tous les droits, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou en quelque sorte en dépendant. Etant la propriété acquise par la "New Orleans Brewing Association" le 2 avril 1894 de Lawson et McDonald, d'après acte pardevant Francis F. Foote, notaire de la Paroisse Acadie. Le titre de ladite propriété ayant été accepté par ladite "Association" le 21 juin 1894 par déclaration pardevant J. Z. Spearing, notaire en la ville de la Nlle Orléans, et ledit titre ayant été déposé au bureau du commis de cour de ladite Paroisse Acadie le 5 juillet 1894 dans le livre des transferts "K" folio 710.

24.

Propriétés Foncières à Rock Island, Texas.

Lots Nos 13 et 14 dans l'îlet numéro 4, dans la ville de Rock Island, comté de Colorado et Etat du Texas, mesurant chacun 25 pieds de largeur sur 140 pieds de profondeur, d'après une mappe de ladite ville de Rock Island, enregistrée dans le livre 13, folios 62, 63 et 64 des transferts dudit comté. Laquelle propriété a été achetée par la New Orleans Brewing Association le 26 mars 1898, de J. W. Caller, d'après acte dûment certifié le même jour pardevant L. D. Secrest, juge de paix et notaire ex officio du comté de Colorado, Texas, et enregistré dans ledit comté, le 18 avril 1898, dans le livre N° 17 des transferts dudit comté, folios 540 et 541.

25.

Propriétés Foncières à Schulenberg, Texas.

Tout le certain lot ou morceau de terre situé dans le comté de Fayette, dans l'Etat du Texas, connu et décrit comme lot de ville numéro 22, dans l'îlet numéro 21, dans la ville de Schulenberg, sur la ligne du Galveston, Harrisburg and San Antonio Railway, ensemble avec [illegible] et en particulier les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre avec les droits, privilèges, servitudes y appartenant ou en quelque sorte dépendant, étant la même propriété acquise par la New Orleans Brewing Association [illegible] Jules Blank et sa femme, [illegible] du 2 avril 1891, le même [illegible] pardevant J. D. Taylor, [illegible] de la Nouvelle Orléans et [illegible] du commis de Cour [illegible] Etats du Texas [illegible] Galveston [illegible] 37 et 38 de l'îlet [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Louis A. Richards.

Suite Vente de Receveur.

—:o:—

daté du 1er mai, 1892, de L. E. Clark, certifié le 7 mai 1892, pardevant M. C. Levey, notaire du comté Fayette, et enregistré dans le bureau du commis de Cour dudit comté, le 28 juin 1892.

Ensemble avec la propriété mobilière qui suit. Deux chevaux et trois wagons.

26.

Propriété à Whitecastle, Louisiane.

Une bâtisse en bois à un étage, couverte en bardeaux pour emmagasiner le charbon, située sur la propriété à bail, décrite comme lots 1 et 2, mesurant 130 pieds de face à la Railway Avenue sur 130 pieds de profondeur dans la ville de Whitecastle, Lne. Laquelle propriété a été louée d'Eugène Hirth, par acte daté du 21 mai 1897 et le même jour certifié pardevant Paul Lèche, notaire, et s'étendant au 15 février 1900, à raison de $8,00 par mois.

Ensemble avec ledit bail, deux chevaux, un grand wagon, un petit wagon, un jeu de harnais, seize boîtes de bière et un coffre-fort en fer.

27.

Propriété à Thibodaux, Lne.

Une voûte à emmagasiner les marchandises, située sur la propriété appartenant à Laurance Keefe, et décrite comme suit: 33 pieds de longueur sur 20 pieds de largeur dans la partie la plus proche de la résidence dudit Keefe, situés dans la ville de Thibodaux, faisant face à la rue Jackson, avec une entrée rue Jackson louée d'après un acte pardevant Thomas A. Badeaux, notaire de la Paroisse Lafourche, daté du 5 avril 1895 à raison d'un loyer de huit piastres par mois.

Ensemble avec ledit bail deux chevaux, un grand wagon, un petit wagon, une plateforme, deux jeux de harnais, 14 boîtes à bière et 14 robinets de bière.

28.

Propriété à Hallettsville Texas.

Une bâtisse en bois à un étage, couverte en bardeaux, servant à emmagasiner les marchandises, sur le terrain ci-après décrit—à 30 pieds de distance du côté nord, et s'étendant au fond entre lignes parallèles sur l'entière longueur de terrain ci-après décrit, une partie de l'étendue de terre de la Ville de Hallettsville, aussi une partie de l'îlet No 18, aussi parties des lots Nos 5 et 3 dudit îlet. Commençant à un point à 65 pieds N. 10 O. du S. O. coin dudit lot No 18, alors N. 10 O 55 pieds à un point puis S 10 E 55 pieds à un point, puis S 80, N. 100 pieds au point de départ, lequel terrain a été loué de Fritz Beyer et Adolphe Kuntz, le 17 février 1893 à raison de cinquante piastre par an.

Ensemble avec ledit bail, trois chevaux, un grand wagon, un wagon simple, un jeu de harnais.

29.

Propriété à Shreveport, Lne

La Bâtisse en bois à un étage couverte en bardeaux servant à emmagasiner les marchandises, et une écurie en bois, simple, situés sur le terrain ci-après décrit: Commençant à une pointe sur le côté ouest de la rue Market et 6 pieds au nord du North rail sur la voie la plus près de la ligne du côté nord du Texas et Pacific Railway Co, dans la ville de Shreveport, puis parallèle à l'ouest de ladite voie de côté de 60 pieds, alors dans la direction nord à angle droit de ladite voie sur la ligne sud d'une allée, alors allant à l'est du côté sud de ladite allée, 60 pieds du côté ouest de ladite rue Market, puis au sud du lit côté ouest de la rue Market, jusqu'au point de départ, louée du Texas Pacific Railway Co., d'après acte sous signature privée, datée du 1er avril 1892 à raison d'un loyer de $1.00 par an, qui doit être payé à l'avance.

Ensemble avec ledit bail, quatre mulets, deux jeux de harnais deux wagons, onze boîtes de bière, dix neuf robinets à bière, un pupitre de bureau, et trois chaises de bureau.

30

Comptes courants, Billets à recevoir et jugements complètement décrits dans l'inventaire.

31.

Marques de fabrique—Perfection, Extra Pale, Export, Nanou, Louisiana, Pilsener, Union et Culmbacher.

32

Propriété mobilière du Crescent City Brewery reçue par le receveur et placée dans les autres brasseries en ceci ci après démontré. Un cooler avec fil de cuivre à la Brasserie Louisiana. Une machine électrique pour lumière à la Brasserie Southern. Une pompe de la Brasserie à la brasserie Pelican Une pompe de la chambre à machine à la Brasserie Weckerling Une pompe de la chambre à machine à la Brasserie Southern Une pompe de la cave à fermentation

Termes et Conditions de la Vente.

Toute la propriété ci dessus décrite sera premièrement offerte en un lot comme un tout, et l'adjudicateur sera requis de payer comptant, au moment de l'adjudication, dix pour cent du total du prix d'achat de cela.

Là-dessus, la propriété sera vendue séparément en lots, comme ci-dessus indiqué, du No 1 au No 32, tous deux inclus.

Si le total des ventes en lots n'excède pas le total de la vente en bloc, alors les ventes en lots seront considérées comme si elles n'étaient pas faites; mais si le total des ventes en lots excède le montant de la vente en bloc, alors l'acquéreur de chaque lot sera requis de payer comptant dix pour cent du montant de l'adjudication, et l'affaire entière sera alors renvoyée à la Cour Civile de District pour la confirmation de telle vente ou ventes selon que la Cour puisse croire convenable.

Les actes de vente de la propriété foncière devant être passés pardevant Lamar C. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu; et au moment du passage des actes de vente l'acquéreur devra payer au notaire, en plus et au-dessus du montant de son enchère ou enchères, les taxes de 1899.

Si la vente est faite en bloc, l'acquéreur devra payer comptant tel proportion de l'adjudication totale qui représentera avec référence à l'estimation le prix pro rata de la propriété foncière située à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse et de la propriété mobilière et toute la propriété située en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans et de la valeur de la Crescent City Brewery jusqu'au montant de la somme de $180,000.00 avec six pour cent d'intérêt par an là dessus du 1er février 1899, et de la valeur de la Weckerling Brewery jusqu'à la somme de $30,000 avec six pour cent d'intérêt par an là dessus du 1er février 1899, la vente pro rata des six articles dont il est fait mention ci dessus comme enlevés de la Crescent City Brewery, et placés dans les brasseries Louisiana, Southern, Pelican et Weckerling, et l'acquéreur paiera également comptant la somme de quarante et un mille deux cent-deux dollars ($41,202) comme le montant arrivé à maturité et les coupons non payés des bons hypothécaires du défendeur, daté le 31 mai 1890.

Et pour la balance de ladite adjudication, ledit acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère les premiers anciens bons hypothécaires non payés du défendeur selon acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, et daté comme ci-dessus déclaré le 1er mai 1890.

Si la vente est en lots, tous les lots seront payés comptant excepté ceux représentant la Lafayette Brewery, la Louisiana Brewery, la Pelican Brewery, la Southern Brewery et la Weckerling Bawery; et pour ce qui est de la dernière nommée, l'acquéreur paiera comptant $30,000 avec six pour cent par an d'intérêt du 1er février 1899, jusqu'au paiement.

Et en cas que les procédures des propriétés mobilières et autres ci-dessus pourvues comme étant payées comptant, soient insuffisantes pour payer ce qui est dû paret au receveur, coûts de cour et de vente et aussi la liquidation finale, comprenant les honoraires d'avocats et les taxes sur les meubles, alors l'acquéreur ou les acquéreurs de la propriété hypothéquée, payeront comptant une somme suffisante pour couvrir le déficit et l'acceptation des bons sera réduite pro rata.

L'acquéreur paiera aussi comptant au receveur la valeur des Timbres de Bière aux mains du receveur appartenant au défendeur au moment de l'adjudication.

Les affaires du défendeur seront poursuivies par le Receveur au compte de l'acquéreur de la date de l'adjudication jusqu'au transfert final des titres et jusqu'à la remise de la propriété [illegible] les affaires pourraient être poursuivies avec perte [illegible] le droit d'en accepter ou d'en annuler le bail qui existe avec le "Southern Cotton Seed Company, Limited", daté le 28 août 1898, à une vente mensuelle de deux cent dollars, et s'étendant jusqu'au 30 septembre 1899 avec le privilège de renouvellement pour un an avec les mêmes conditions.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

Dinkelspiel et Hart
Buck Walshe et Buck } Avocats pour A. G. Ricks, Receveur de l'Association des brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

23 juil—23 24 31—août 7 14 21 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

D'acquérir une Belle Résidence et désirable site à bâtir dans le SEPTIÈME DISTRICT.

Vente par le shérif d'un

HOME ELEGANT

Au coin de l'Avenue Carrollton et de la rue Poplar.

Terrains 120' sur l'Avenue Carrollton et 173' sur la rue Poplar, sur la ligne des chars Carrollton, et également sur l'extension de l'Avenue Tulane, environ 20 minutes de trajet à la statue de Clay—Les améliorations consistent en un cottage magnifiquement divisé, avec mansarde, contenant environ 10 chambres; vaste et commode salle à manger et salon, vestibule et chambre à bain, et jolies galeries sur la façade et sur le côté; aussi, dépendances, écurie, etc.

Dans un des voisinages les plus désirables et sur une des plus belles avenues de la ville.

AUSSI

Un élégant site à bâtir contigu à cela, sur la rue Poplar.

Terrains 35'x150'

Dans l'affaire de John J. Kegan vs George C. Lafaye

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 56,342 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 141 borné par l'Avenue Carrollton et les rues Dublin, Jeannette et Poplar (anciennement Cinquième), laquelle portion de terre forme le coin de l'avenue Carrollton et la rue Poplar, anciennement Cinquième et mesure comme suit: Cent-vingt pieds quatre pouces sept lignes de face sur l'avenue Carrollton, sur cent soixante-treize pieds de profondeur et de face sur la rue Poplar, est profond de cent quarante-huit pieds sur une première profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jeannette, de là s'élargissant de trente pieds, un pouce une ligne sur une ligne courant à angle droit vers la rue Jeannette, de là vingt cinq pieds sur une seconde profondeur, et cent cinquante pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond.

2° Une autre portion de terre, étant un terrain vide situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, commençant à une distance de cent soixante treize pieds du coin de l'Avenue Carrollton et mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Poplar sur cent-cinquante pieds six pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

Mem: Le shérif toutefois, est autorisé par le plaignant d'annoncer que le plaignant acceptera jusqu'au montant de son jugement (de $4,250 68(100 avec 6 0|0 d'intérêt du 1er janvier 1897 jusqu'au paiement) un tiers ou plus comptant et la balance en billets de un deux et trois ans, portant intérêt au taux de 6 0|0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale, avec toutes les clauses usuelles de sécurité relatives au transfert de la police d'assurance 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

21 juil— 21 22 28 — août 4 11 18 20 21 22 23 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de L. C. Garibaldi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,708—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

10 août—10 14 19

Succession de Mme Vve Magdelena Schmaidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,898—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frederick Wm Graeber, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribué conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

12 aout—12 16 21

AVIS AUX CREANCIERS.

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et débours pour le mois de juillet 1899, présenté par A. G. Ricks, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

11 août—11 15 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'intérêts dans des Propriétés de Valeur dans le Troisième District.

Jacob Sissung et al vs F. M. Kocke et Frank Kocke in solido, No 57,853.

Jacob Sissung et Pascal Lamarque vs F. M. Kocke et Frank Kocke, No 58,669.

Jacob Sissung et P. Lamarque vs F. M. et Frank Kocke No 59,432.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 septembre 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs dans et aux propriétés ci-dessus décrites, l'intérêt du défendeur Frank Kocke, comprenant une moitié indivise et l'intérêt de l'autre défendeur F. M. Kocke ou Frank Kocke comprenant un quatorzième indivise, faisant en tout huit quatorzième, dans et aux propriétés ci-dessous décrites:

1° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mathilde, Kentucky, Prosper et St-Avid, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4 et mesurant comme suit: Les lots Nos 2, 3 et 4, chacun trente un pieds de face à la rue Mathilde, sur cent dix-neuf pieds de profondeur; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mathilde et St-Avid et mesurant trente un pieds un pouce et deux lignes sur la rue Mathilde sur cent dix-neuf pieds de profondeur et face à la rue St-Avid.

Acquis par Frank Kocke d'Herman W. Lange, d'après un acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, mars 23 1867, C. O. B. 92, folio 327.

2° Un lot et améliorations, etc., dans le Troisième District, dans l'îlet No 246 borné par les rues Congrès, Grands Hommes (Dauphine), Elmire et Bourgogne (Craps), désigné comme No 1, sur un plan de Pilié, en 1835, et mesurant, mesure américaine, quarante-cinq pieds 8 pouces de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-quatre de profondeur et de face sur la rue Dauphine, formant l'encoignure des rues Congrès et Dauphine.

Acquis par Frank Kocke de Wm Schaff par acte pardevant Charles Rolin, notaire le 11 juin 1885, C. O. B 121, folio 561.

3° Un lot, etc. dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Amour (Remparts) St Ferdinand, Cotton Press (anciennement Delphine) et l'avenue des Bons Enfants mesurant en mesure américaine quarante-cinq pieds de face à la rue Remparts sur cent cinquante-neuf pieds neuf pouces borné sur le côté le plus rapproché de la rue St Ferdinand par la propriété vendue à Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire 25 avril 1857. Acquis par Frank Kocke de Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfus notaire, le 25 avril 1857 C. O. B 92 folio 412.

4° Un lot de terre avec les bâtisses etc. ci-dessus, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Elmira Congress Gretnan (Dauphine) et Bourgogne (Craps) mesurant A M quarante six pieds huit pouces sur la rue Congrès, par quatre vingt quatre pieds de profondeur.

Acquis par Frank Kocke de Peter Plus with par acte pardevant A. Mazureau notaire public le 4 juin 1855, C. O. B—fo.

5° Un lot etc. dans l'îlet No 411 borné par les rues Marais, Mazant, St Bartholomew et St Claude, désigné comme lot No 15 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Marais par cent vingt pieds de profondeur

Acquis sous l'acte 82 de 1884 par acte par devant P. A. Rabouin, notaire, le 9 décembre 1888, C. O. B 126, fo le 436.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Dart et Kernan avocats pour les plaignants

11 août—11 12 18 25—sept 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés de Valeur dans le Sixième District au Audubon Place

Joseph Wolfort vs Crescent [illegible] Improvement Co

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 59,549. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 août 1899 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville étant les quinze pieds huit pouces et demi nord du lot No 74 et tous les lots Nos 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112 et 114, ayant un aggrégé de six cent quinze pieds huit pouces et demi de face sur West Park Place, dans le Bloc No 2 de la Place Audubon courant vers le sud de l'intersection de la rue Poplar et la Place Audubon un plan desquels fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896 est marqué Exhibit B et est attaché à un acte hypothécaire par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman passé pardevant John A. Peck un commissaire de l'Etat de la Louisiane à S. Louis, Mo., le 24 janvier 1898 (M. O. Bk. 622 folio 114), et ledit bloc No 2 est dans la partie Sud des lots D, E et F de ladite Addition Audubon et est borné au Sud par la ligne du Nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, à l'Est par la propriété de l'Université Tulane une longueur de treize cent cinquante sept pieds huit pouces et dix lignes plus ou moins, à l'Ouest par Greenville, Friburg et Morley, une longueur de treize cent soixante-dix pieds sept pouces et huit lignes plus ou moins, et au Nord par la ligne sud de la continuation de la rue Poplar, et étant une partie de la propriété acquises par le défendeur de Sarah J. Withrapson, d'après acte passé pardevant Charles D. Greene, Jr, commissaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis Mo, le 2 juin 1893, et enregistré dans le bureau des Transferts, livre 147, page 386, et déposé au l'étude de Walter Morgan Gorley, notaire public, dans la Nouvelle Orléans, Louisiane, par acte pardevant lui, daté le 16 avril 1894 laquelle dite terre a été plus tard rapportionnée par la dite Compagnie comme l'Addition Audubon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Dinkelspiel & Hart avocats pour le plaignant.

21 juil—21 22 28. août 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur dans le Premier District.

Connue comme No 1532 rue du Camp, entre les rues Race et Orange.

James Jackson vs Helen H Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,726—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 août 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 93, lequel est borné par rues Laurel, Sixième, Septième et Annonciation, ledit lot est désigné comme lot No 1 sur un devis annexé à un acte de vente par Mme Elbiala Rant et Nicholas Jung à Léopold Levy, passé pardevant A. S. Beck, notaire de cette ville, le 16 juin 1888 et mesurant vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Sixième, sur une profondeur et face de cent dix pieds sur la rue Laurel et forme le coin des rues Laurel et Sixième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

H. S. Suthon et Frank Zengel, avocats pour les plaignants.

21 juil—21 28—août 4 11 18 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Immanuel Presbyterian Church vs Owen Riedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,658—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lots 5 et 6 dans l'îlet 32 (d'après l'assessement lots 23 et 24, dans l'îlet 254.) borné par les rues Camp, Chestnut, Robert et Soniat, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Soniat, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, No 1021 rue Soniat.

Un certain lot de terre dans l'îlet No 255, borné par les rues Camp, Robert, Upperline et Chestnut, mesurant soixante pieds de face à la rue Camp, sur cent trente et un pieds six pouces de profondeur, pris de la portion ouest de 6 lots, achetés par Mme M. Bellonille de Amélia Delassize, par acte passé pardevant L. H. Kenny, notaire, le 6 mai 1852 et décrit dans un devis daté le 3 mai 1852, ladite portion de terre est aussi désignée comme lots No 6 et No 7 sur un plan dans le bureau du voyer de ville, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Camp, au lot No 11 et aussi fond du lot No 11, trente pieds par soixante pieds immédiatement au fond des lots No 6 et No 7.

Lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Colisée, Valence et Bordeaux, mesurant chacun vingt cinq pieds six pouces sur la rue Colisée sur une profondeur de cent deux pieds. Maisons No 4716 et 4718 rue Colisée.

Lot No 18, dans l'îlet No 171, borné par les rues Marengo, Laurel, Constance et Milan, mesurant vingt huit pieds dix pouces trois lignes sur la rue Marengo sur cent trente pieds de profondeur.

Lot No 4, dans l'îlet 301, borné par les rues Chestnut, Léontine, Vamont et Colisée, mesurant trente et un pieds sur la rue Chestnut sur cent pieds de profondeur.

Lot No 2 dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Lyon et Upperline, mesurant trente pieds de face à la rue Camp sur cent vingt pieds de profondeur.

Lot No 16 dans l'îlet No 283, borné par les rues Clara Sixième, Magnolia et Washington, mesurant trente et un pieds sur la rue Clara par cent vingt et un pieds de profondeur

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur lesdites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

B. R. Forman, avocat des plaignants

15 juil—15 16 21 28—août 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande propriété de valeur dans le Deuxième District.

Henry J. Bruning vs Charles Bruning et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 56 680 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 août 1899, à midi de la propriété ci dessous décrite à savoir

Quatorze lots de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Deux District de cette ville et No 21 bornés par les rues Salomon, St Louis, St David et Conti, désignés par les Nos 11 à 24 inclusivement et d'après un devis de J. D Hemecourt le 16 avril 1856 et mesurant lots 13 à 22 sont contigus et ont chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St Louis sur cent deux pieds sept pouces, sept lignes de profondeur entre lignes parallèles lot No 13 formant le coin des rues St. Louis et Salomon, lot No 22 forme le coin des rues St. Louis et St. David, lots 11, 12, 23, 24 sont situés derrière les lots ci-dessus décrits et sont contigus sur leur ligne du fond et mesurent, Nos 11 et 12 chacun trente pieds de face à la rue Salomon sur cent cinquante neuf pieds dix pouces trois lignes lots 23 et 24, chacun trente pieds de face à la rue St David sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

[illegible] avocats pour le plaignant

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande Propriété de Valeur améliorée de Quatrième District.

Connue comme No [illegible] rue Magasins entre les rues Camp et Magasins

Michel Ber vs Sophie Anderson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No [illegible] En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1 août 1899 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances à cela appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Magasins, Camp et Washington, désigné par le No Seize sur un plan et un certificat d'arpentage fait par W. T. Thompson, député voyer de ville en septembre 1860, annexé à un notaire dans la succession de Nels Anderson pris par James Graham ancien notaire de cette ville, le 7 septembre 1860; ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante et un pieds huit pouces de face à la rue Quatrième sur cent cinquante quatre pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre ligne parallèles, le tout mesure américaine

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Félix J. Dreyfous avocat pour le plaignant

29 juil—29 30 août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Quatrième District.

Formant l'encoignure des rues Sixième et Laurel

(Dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Septième et Annonciation)

Screwmen's Benevolent Association vs Edward Burns et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,794—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de c